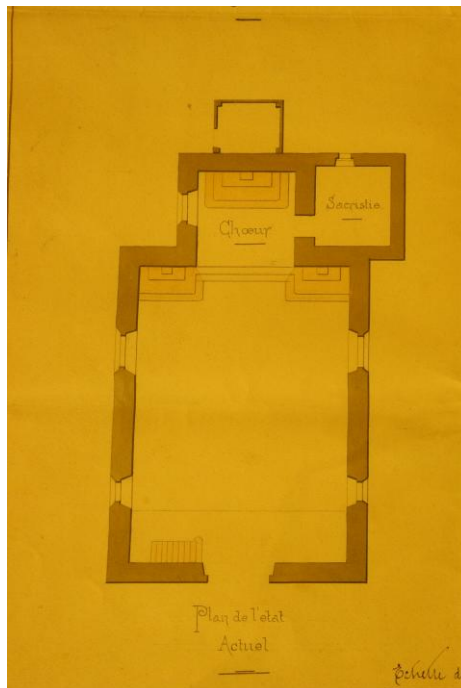
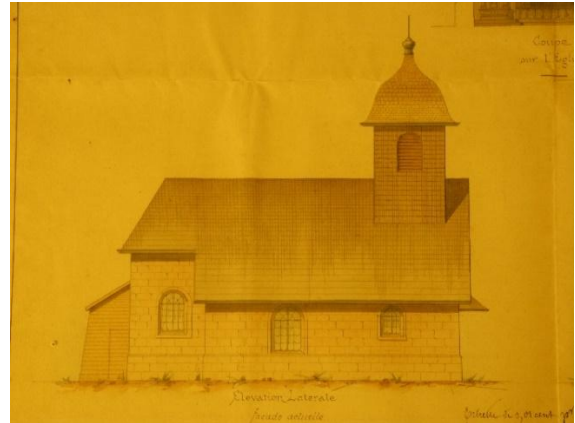
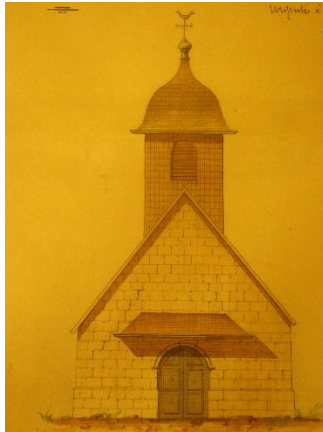


La construction du clocher-porche

D'abord simple petite chapelle privée et particulière bâtie en 1625 par Jeanne Blessemaille, veuve de Claude Petit, en l'honneur de Saint Urbain, comprenant le chœur actuel, l'église fut agrandie par la suite. Et avant la fin du XIX^{ème} siècle, celle-ci ne ressemblait à celle que nous avons aujourd'hui. Des plans conservés à la mairie donnent une idée précise de ce qu'elle pouvait être avant les travaux de construction du clocher-porche.

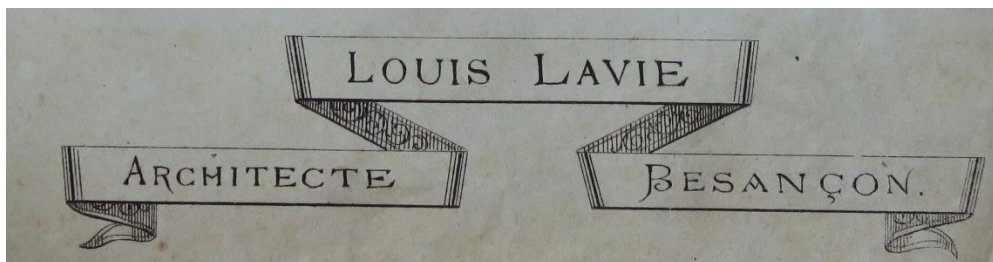


L'édifice religieux est alors surmonté d'un campanile totalement en bois et les fidèles rentrent directement dans l'église.

Un architecte, Louis Lavie

Ces plans de l'église d'avant les travaux sont « faits et dressés par l'architecte nommée à Besançon le 07 mars 1886, Louis Lavie ». Lorsqu'il les fait, cet architecte, né à Besançon le 15 juin 1841, a une solide expérience : il s'est occupé de plusieurs bâtiments publics et églises : la mairie-école de Jougue, le

chœur et du transept de l'église paroissiale de la Nativité-de-Saint-Jean-Baptiste de Villers-le-Lac, l'église paroissiale Saint-Anne de Gilley, la chapelle du couvent du Refuge à Besançon, l'église paroissiale Saint-Maurice de Jougne et même des fromageries à Vernierfontaine et à Loray.



Lorsqu'il dresse les plans, cela fait 10 ans qu'il travaille pour la commune de La Chenalotte depuis précisément la délibération du 07 novembre 1876 :

« par suite de divers travaux que la commune doit exécuter prochainement, il est urgent de nommer un architecte pour les plans et devis des travaux, le Conseil délibère à l'unanimité l'article suivant, savoir article unique : M. Lavie (Louis), architecte à Besançon est nommé architecte pour les travaux qui s'exécuteront dans la commune suivant avis du Conseil municipal et après approbation de M. le préfet ».

Un clocher qui « menace ruine »

Un mois et demi après sa nomination, soit le 23 décembre 1876, le Conseil municipal étudie ses plans et son devis pour l'église. Ce dernier s'élève à 7412,50 Fr. Le campanile en bois est alors bien abîmé. À la séance du 18 février 1877, le maire relève que

« la petite chapelle ou église de La Chenalotte est très ancienne. Néanmoins, le vaisseau est dans un état passable à l'intérieur et à l'extérieur quant au clocher qui est construit en bois, il menace ruine et présente de sérieux dangers ».

Mais des caisses vides

Les plans et les devis sont acceptés par les élus *« considérant que la tour et la flèche sont très utiles à la paroisse et que les plans et devis sont très bien »* mais la commune n'a pas les fonds nécessaires pour financer la reconstruction du clocher. Ceux-ci sont *« complètement épuisés »* par la restauration de la maison curiale et la commune ne peut faire aucune économie dans ses ressources annuelles. Aussi pour financer ces travaux, et même si la commune *« ne possède guère de bois »*, elle projette de demander une nouvelle coupe à l'administration forestière. Par ailleurs, après avoir sollicité les communes et les particuliers¹, le Conseil municipal décide de se tourner vers l'état :

« Le Conseil délibère donc à l'unanimité qu'il y a lieu de solliciter du gouvernement un secours d'environ 5500 Fr² destinés à compléter la somme nécessaire à la restauration du clocher et à l'achat d'une cloche et charge le maire de faire toutes les diligences nécessaires ».

Quelques mois plus tard, toujours en 1877, les coûts des travaux sont réévalués et passent à 10'0118,70 Fr. L'aide de l'état doit passer alors à 8000 Fr. Malgré *« l'urgence de pourvoir le plus*

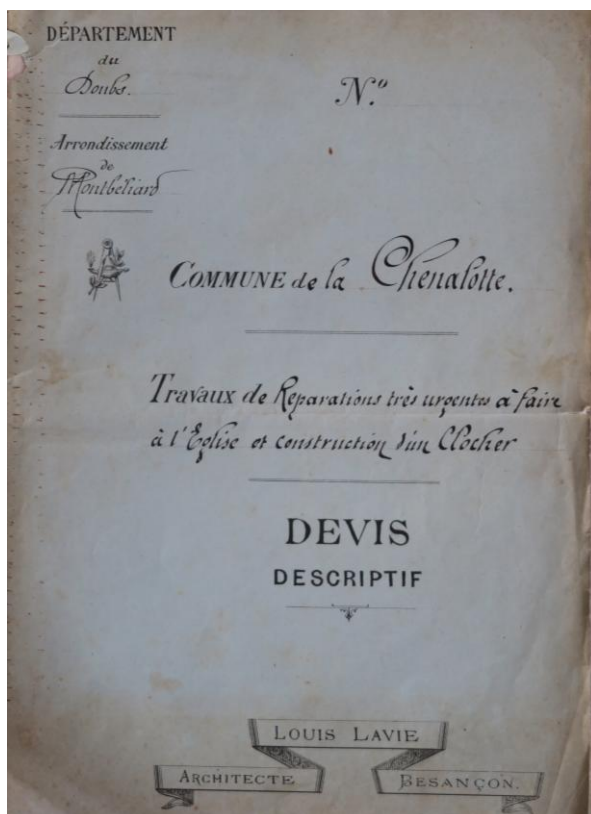
¹ La commune obtient 1500 Fr. d'aides : des communes avoisinantes souscrivent. C'est le cas de : Bretonvillers 100 Fr., du Bizot 150 Fr., du Narbief 50 Fr., de La Bosse 100 Fr.

² Car à ce devis, il faut racheter une cloche *« dont le prix ne peut être moindre de 2000 Fr. ».*

promptement possible à la réparation du clocher » mais faute de ressources financières, la commune abandonne le projet. Les travaux ne sont pas réalisés dans les années 70.

« Il est certainement peu d'églises qui présentent un aspect aussi déplorable que celle de La Chenalotte aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur ».

9 ans plus tard, en 1886, Louis Lavie dresse de nouveaux plans et établit un devis descriptif daté du 07 mars 1886 pour « les travaux de réparations très urgentes à faire à l'église et construction d'un clocher ».



Dans ce rapport conservé à la mairie, Louis Lavie dresse un état des lieux. Depuis 1876, la situation ne s'est bien évidemment pas améliorée :

« Il est certainement peu d'églises qui présentent un aspect aussi déplorable que celle de La Chenalotte aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Par suite des temps pluvieux et des vents qu'il y a eu ces années dernières et aussi du mauvais état de la toiture. Ses gouttières sont venues et viennent encore endommager les bois de charpente et les chevrons, l'enduit extérieur, ainsi que la platerie et la peinture intérieure. La couverture est aussi complètement à refaire. De plus, elle est surmontée d'un campanile en bois portant deux cloches qui remonte à environ 150 ans. De nombreuses dégradations ont déjà été occasionnées par le mouvement de ces cloches, dont les bois de charpente trop faibles sont complètement pourris. Le Conseil pour éviter un accident déplorable a déjà fait descendre une des cloches et placer dans un petit appentis en planches appuyés derrière l'église ; point d'ouvriers dans le pays n'osent monter dans le campanile pour y faire les réparations nécessaires. Dans cette situation, je crois de mon devoir d'appeler à l'attention de l'administration municipale sur le grand danger qu'il y a pour les fidèles menacés d'un effondrement d'un campanile.

Et l'intérieur de l'église, rien n'y tient et tout est misérable. Le dallage en pierre est tellement mauvais par suite de l'usure et de la mauvaise qualité de la pierre, qu'il est

dangereux ; les salles ne sont pas de niveau il y a des creux dans lesquels on risque de se heurter. Il est donc important de faire de suite les travaux nécessaires, si l'on ne veut attendre que les murs de l'église soient à leur tour aussi que mauvais que le reste ce qui amènerait alors la reconstruction complète de l'église.

Pour donner à l'édifice se trouvant à proximité de la route de Morteau au Russey, un caractère religieux et pour y placer les cloches, on reconstruirait un clocher en moellons assez simplement fait.

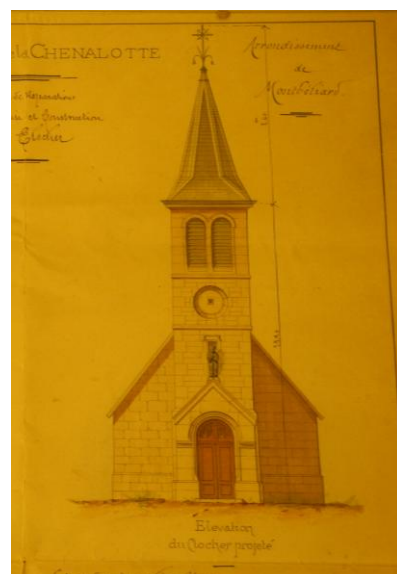
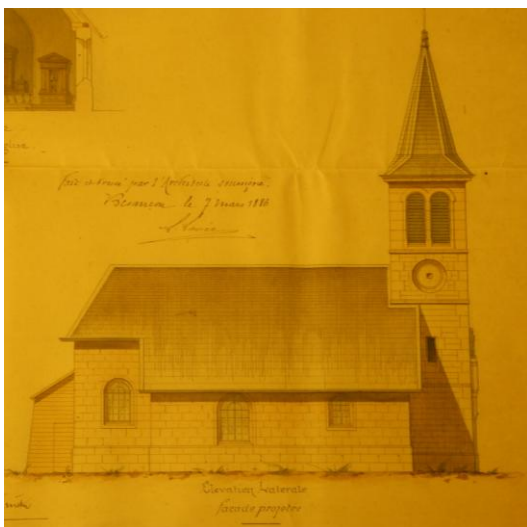
Le clocher serait surmonté d'une flèche en bois recouverte d'ardoises. Ces divers travaux sont reconnus d'une nécessité absolue ».

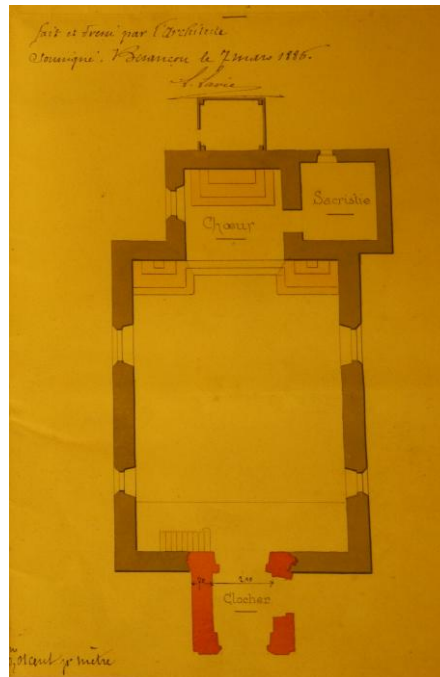
Après ce constat implacable, il explique les travaux à exécuter : les fouilles, la démolition du campanile, le mortier, la maçonnerie en fondation, la maçonnerie en élévation, la pierre de taille, les parements, la ferblanterie, la charpente, la couverture en ardoise, la menuiserie.

Voilà quelques recommandations :

- La démolition comprenant aussi la descente de la cloche sera faite par l'entrepreneur à ses risques et périls. Les vieux matériaux appartiendront à la commune.
- Les mortiers seront compris de 1/3 de chaux hydraulique de Virieux-le-Grand (01) et 2/3 de sable du Russey. Le mélange se fera avec très peu d'eau et la trituration. Lorsque du mortier aura été avarié, il ne pourra plus être employé.
- La maçonnerie en élévation sera faite en moellons provenant des carrières du pays.
- La pierre de taille sera prise dans la carrière du Bizot.
- Pour le parement, la pierre devra être taillée au chantier. Elle sera amenée brute et seulement ébauchée. Les parements seront faits avec soins.
- Pour la charpente, tous les bois seront en sapin employés, de première qualité, sains, secs et sans oublier nœuds vicieux, roulures, vermoulure ou autres défauts qui pourraient nuire à la solidité et à la durée de l'ouvrage.
- La couverture en ardoise sera établie sur plancher en sapin jointif bien cloué à deux endroits.
- Tout le travail de ferblanterie sera traité avec le soin qu'exige son importance pour la durée de l'ensemble de la construction

Louis Lavie dresse les plans ci-dessous :





Mais ceux-ci ne correspondent pas tout à fait à l'église actuelle. Si le porche en rouge sur le plan existe bien aujourd'hui, il y a néanmoins des petites différences quant à la physionomie du clocher. En effet, il manque sur le plan un élément bien visible aujourd'hui : la tourelle située côté Est.

Car, une nouvelle fois, et malgré l'urgence soulignée par Louis Lavie, les travaux ne sont pas réalisés. Ce dernier décède trois mois après la conception des plans, soit le 07 juin 1886 à Paris, à l'âge seulement de 45 ans.



Sur cette peinture naïve mais malgré tout précise, on peut voir l'école dont la construction s'est terminée en 1886 et ce clocheton en bois avec ce toit arrondi. Ces deux indices nous permettent de dater cette peinture de la dernière décennie du XIXème siècle

Un nouvel architecte mais des travaux menacés...

8 ans après, suite à l'élection partielle du 08 juillet 1894, le nouveau maire, François Mougin, propose lors de son premier conseil municipal du 02 septembre, de voter une somme de 1000 Fr. pour la construction du « *clocher qui est en ruine* ». Les conseillers, voyant que sa construction est « *très nécessaire* », votent cette somme d'une voix unanime.

5 jours plus tard, soit le 07, en session extraordinaire, le maire expose :

« les bois du beffroi du clocheton de l'église sont complètement pourris et il y a à redouter sa chute qui causerait des grands dégâts. Le mur de droite de l'église a également besoin

d'urgente réparation. M. le maire demande si on ne pourrait pas profiter de ces circonstances pour donner satisfaction au désir de la population qui trouve l'église bien petite. Dans ce cas, on reporterait le mur de la façade de l'église de 3 m en avant et l'on ferait procéder d'un petit porche surmonté d'un clocher moderne. Cette dépense pour tout s'élèverait à 4000 Fr. ».

Les membres du Conseil – le maire, Séraphin Cuenot, Arsène Deschaux, Ferjeux Vuillaume, Alphonse Garnache, Charles Cuenot mais en l'absence non excusée de Ferjeux Renaud, Jules Dard, Joseph Deschaux, Alfred Journot – décident :

- de confier à M. Édouard Bérard³, architecte du gouvernement demeurant à Paris 35 rue Fresnel, les confections du plan et du devis,
- de mettre tout l'argent dont la commune peut disposer, soit 1272 Fr.,
- que le surplus de la dépense sera demandé à l'état par l'intermédiaire de M. le préfet sous forme de secours.

Mais la commune est en relation tendue avec l'état. En effet, le 22 décembre 1895, le maire expose au Conseil municipal la lettre du Sous-préfet. Ce dernier précise que la commune ne peut être autorisée à bâtir le clocher avant qu'une salle de mairie soit bâtie ou qu'une chambre soit trouvée.

Enfin un clocher – porche

Même si la date de construction précisée n'est pas correcte au regard des éléments ci-dessus, le « Supplément à la Semaine religieuse du 16 février 1907 » - soit environ une dizaine d'années après la construction du clocher actuel - raconte :

« Il n'y avait point de clocher à l'église de La Chenalotte jusqu'en 1893. Sur l'initiative et la demande du curé, une quête fut faite et une souscription fut ouverte à La Chenalotte et même dans les pays voisins et chacun y contribua soit en nature soit en argent. Les uns extrayaient la pierre et le sable, d'autres faisaient les voiturages, d'autres encore donnaient quelques sapins de leurs forêts. Plusieurs payaient les ouvriers. Bref, le clocher fut construit sans aucune participation de la commune, de la fabrique ou de l'état et on y installa les deux cloches ».

**Dimitri Coulouvrat,
Mars 2025**

³ Édouard Jules Claude Bérard, né le 24 janvier 1843 et mort le 14 janvier 1912 à Paris. Formé à l'école des Beaux-Arts de Paris, Édouard Bérard est l'élève de Viollet-le-Duc puis de Juste Lisch. Architecte en chef des Monuments historiques, il est l'inventeur d'une technique de construction économique et rapide utilisant des panneaux de ciment moulé avant la pose et assemblés à l'aide de tringles de fer ou d'acier. Spécialiste des constructions religieuses, Édouard Bérard a également réalisé des restaurations d'édifices publics et des maisons d'habitation. Il s'est en outre occupé de l'abbaye de Montbenoit, de la chapelle du séminaire de Besançon.